

Ville de WIMEREUX

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :
Mairie de WIMEREUX

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n°PC 62893 22 00023

Reçu le : 12/07/2022

Adresse des travaux :

**7 Rue Sainte Marguerite
62930 WIMEREUX**

Nature des travaux : **Construction d'un garage et
démolition d'une annexe**

Référence cadastrale : **AI 633**

Destinataire :

**Monsieur BUTEL Serge
7 rue Sainte Marguerite
62930 WIMEREUX**

Monsieur,

Vous avez déposé un **PC 62893 22 00023** le **12/07/2022**, pour un projet de **Construction d'un garage et démolition d'une annexe**, situé au **7 Rue Sainte Marguerite 62930 WIMEREUX**.

Par courrier en date du 10/08/2022 il vous a été demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **Formulaire CERFA : les pages 6/13 et 11/12 sont à signer.**
- **Les plans de masse fournis au dossier doivent être cotés et à l'échelle.**
- **Le plan de coupe fourni au dossier doit indiquer le niveau naturel du terrain.**
- **Une photo de l'annexe à démolir.**

L'ensemble de ces éléments n'ayant pas été adressé à la mairie de WIMEREUX dans le délai de trois mois qui vous était imparti en application de l'article R423-39 du code de l'urbanisme, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.

De ce fait, si vous souhaitez réaliser votre projet, vous devrez déposer une nouvelle demande de permis de construire.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Fait à Boulogne sur mer,
Le 21/11/2022

Le responsable du service instructeur
mutualisé de la Communauté
d'Agglomération du Boulonnais